

# Conseil en installations classées

## Les + OBJECTIFS

- Conseil dans le domaine de la réglementation pour les « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ».
- Montage de dossiers de déclaration d'ICPE, de demande de dérogation aux règles de distance et de demandes d'enregistrement.
- Travail en partenariat avec un Bureau d'Études pour la réalisation de la Demande d'Autorisation d'Exploiter.
- Réalisation de plans d'épandage.

## Pour QUI ?

- Éleveurs bovins, porcins et avicoles dont l'élevage est en Alsace et soumis à la réglementation ICPE.

# Service et prestation

## Nos solutions d'accompagnement



### NOTRE SERVICE :

- Dossier de déclaration d'Installation Classée.
- Dossier de demande de dérogation aux règles de distance (Installation Classée soumise à déclaration et enregistrement).
- Dossier de porter à connaissance pour site enregistré ou autorisé.
- Description d'installations d'élevage dans le cadre d'une Demande d'Autorisation d'Exploiter.
- Réalisation de plans d'épandage.



### BÉNÉFICIE CLIENT :

- Un conseiller proche du terrain et des réalités locales.
- Un conseil neutre et personnalisé, une écoute et analyse objective.
- Une expertise règlementaire pointue permettant de déposer des dossiers complets.
- Étroite collaboration avec les administrations compétentes.
- Définition de votre projet sur votre exploitation.



### DOCUMENTS REMIS :

- Un compte-rendu écrit de diagnostic et de conseils.
- Dossiers administratifs prêts à être instruits, réalisés par des conseillers compétents dans tous les domaines de l'élevage, vous assistant tout au long de la procédure.



*Nos partenaires : groupement de producteurs, services de l'État, bureaux d'études.*

## Infos pratiques

#### Contacts

Vincent Gartiser  
03 88 19 17 49  
vincent.gartiser@alsace.chambagri.fr

Léon Léonard  
03 89 20 97 31  
leon.leonard@alsace.chambagri.fr

#### Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :  
[www.alsace.chambre-agriculture.fr](http://www.alsace.chambre-agriculture.fr)

*Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.*